

Compte administratif 2024

Note brève et synthétique de présentation

Future médiathèque et Espace Adolescence et Jeunesse à la Diagonale du Vernet.



SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

II - LES CHIFFRES CLES 2024

III - PRESENTATION GLOBALE

IV – LES INDICATEURS FINANCIERS FONDAMENTAUX

V - ANALYSE DETAILLEE (METHODE ANAFI)

VI – ANALYSE DETAILLEE PAR CHAPITRE

⇒ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ◆ LES DEPENSES
- ◆ LES RECETTES

⇒ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- ◆ LES DEPENSES
- ◆ LES RECETTES

VII – CONCLUSION

I – INTRODUCTION

L'année 2024 a été marquée par une évolution de différents postes de dépenses, conséquence d'une dégradation manifeste de la situation macro-économique et de l'obligation, pour les collectivités locales, de participer à l'effort global de redressement des comptes publics nationaux.

Dans ce climat de forte incertitude, la Ville de Perpignan a assumé, sans contrepartie financière, des compétences dans bien des domaines où l'Etat s'est désengagé au fil des années : la sécurité, l'accès à la santé, les investissements en matière de transition écologique ou encore ceux concernant le secteur sensible de la cybersécurité.

Pour rappel, notre ville a également dû faire face, en 2024, à une augmentation de sa masse salariale à hauteur de 2,9 M€, directement liée aux mesures imposées par le gouvernement.

Grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action budgétaire rigoureux, la ville de Perpignan a été en mesure, en dépit de ce contexte calamiteux, d'améliorer sa propre capacité d'autofinancement, dès l'année 2024 et de maintenir un haut niveau d'investissement, au bénéfice de la qualité de vie des perpignanaises et des perpignanais.

Le compte administratif 2024 fait ainsi état d'une baisse marquée des Dépenses Réelles de Fonctionnement (-1,53 M€) conjointement au maintien d'une relative dynamique des recettes.

Conformément aux dispositions légales, le présent document rend compte des chiffres clés de l'année 2024, des indicateurs financiers fondamentaux et procède à une analyse détaillée par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que d'investissement.

II - LES CHIFFRES CLES 2024

REALISATIONS DE L'EXERCICE

→ EN FONCTIONNEMENT

- ♦ 184,3 M€ en dépense
- ♦ 209,7 M€ en recette

→ EN INVESTISSEMENT

- ♦ 69,6 M€ en dépense
- ♦ 71,6 M€ en recette

DEPENSES D'EQUIPEMENT (convention de gestion Communauté urbaine et comptes de tiers compris) **48,4 M€**

AUTOFINANCEMENT BRUT **33,8 M€**

AUTOFINANCEMENT NET **15,4 M€**

TAUX D'EPARGNE BRUTE **16,52 %**
(Norme supérieure à 10 %)

DETTE

→ DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE **5,69 ans**
(Norme inférieure à 12 ans)

III – PRÉSENTATION GLOBALE

DEPENSES

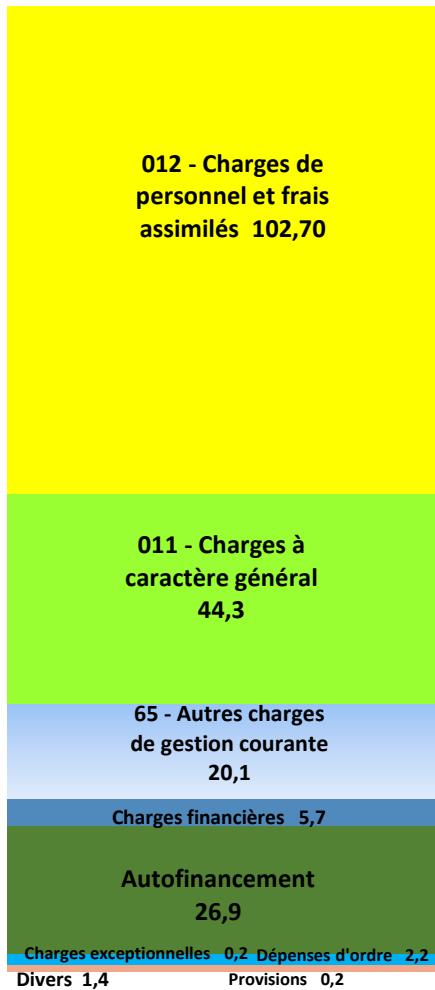
203,7 M€

RECETTES

230,7 M€

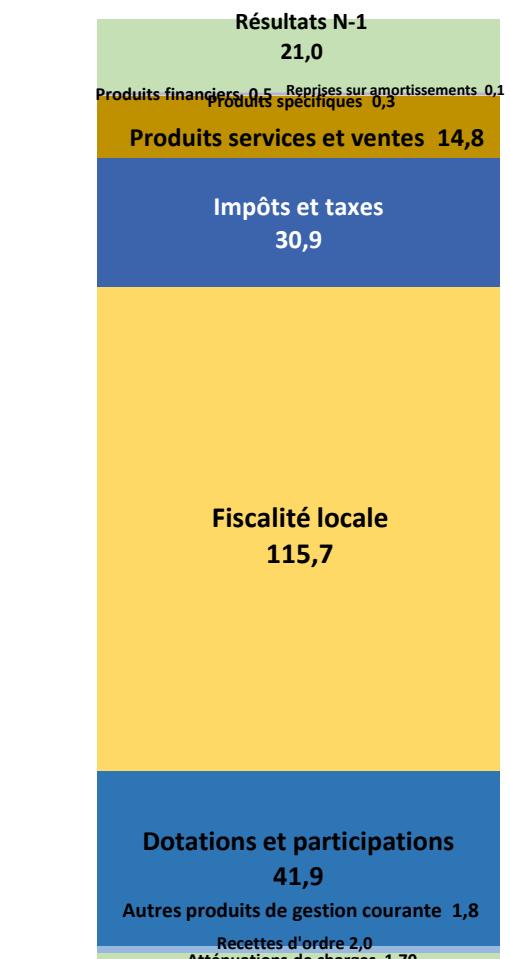
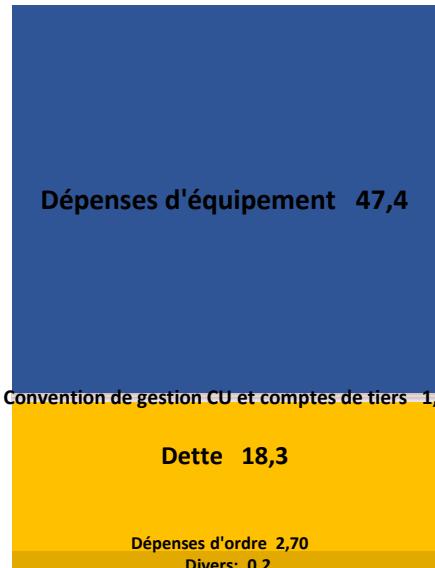
27 M€

FONCTIONNEMENT



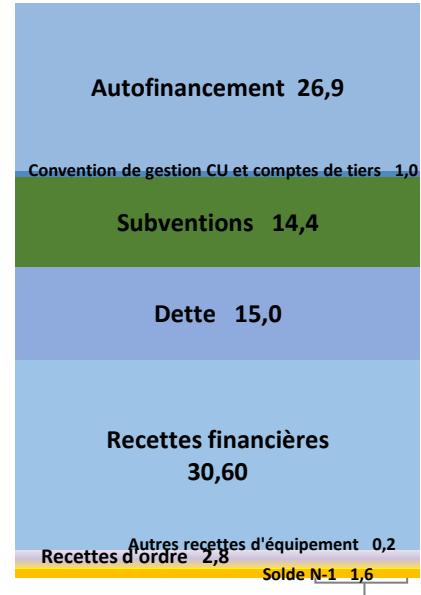
69,6 M€

INVESTISSEMENT



92,5 M€

22,9 M€



Globalement, le Compte Administratif 2024 du budget principal se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS	141 500 000,00	141 500 000,00	219 000 000,00	219 000 000,00
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (*)		19 300 000,00	19 300 000,00	
Total prévisions (Hors virement)	141 500 000,00	122 200 000,00	199 700 000,00	219 000 000,00
Pour info, Résultat 2023 inclus dans les prévisions	0,00	1 620 669,55		21 002 045,87
Opérations de l'exercice : réalisations	69 640 731,89	71 640 467,37	184 342 420,29	209 698 583,27
Total réalisations (Dont résultat 2023)	69 640 731,89	73 261 136,92	184 342 420,29	230 700 629,14
Solde de clôture avant affectation du résultat		3 620 405,03		46 358 208,85

(*) Ce virement ne sera réalisé qu'après le vote du Compte Administratif et l'affectation des résultats

(**) Après affectation des résultats

€	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Solde de clôture avant affectation du résultat N	3 620 405,03	46 358 208,85
Affectation du résultat N	19 300 000,00	-19 300 000,00
Solde de clôture après affectation du résultat N	22 920 405,03	27 058 208,85
Résultat repris au BP 2025	3 620 405,03	27 058 208,85

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2023	2024
Gestion des services		
DEPENSES		
011 Charges à caractère général	45 946 584,93	44 311 555,76
012 Charges de personnel et frais assimilés	102 463 564,51	102 736 549,09
014 Atténuations de produits	800 000,00	1 200 000,00
65 Autres charges de gestion courante	21 029 533,19	20 070 874,47
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	192 806,87	192 726,90
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	170 432 489,50	168 511 706,22
RECETTES		
013 Atténuations de charges	1 741 129,12	1 661 755,69
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 873 243,81	14 847 280,03
73 Impôts et taxes	31 903 152,15	30 875 142,26
73.1 Fiscalité Locale	113 597 041,33	115 719 829,96
74 Dotations et participations	41 399 454,00	41 860 291,19
75 Autres produits de gestion courante	1 717 147,62	1 792 693,36
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	203 231 168,03	206 756 992,49
EXCEDENT BRUT COURANT	32 798 678,53	38 245 286,27
Résultat financier		
66 Charges financières	5 023 997,55	5 672 738,78
68 Dotations provisions semi-budgétaires	432 127,00	255 104,00
76 Produits financiers	525 993,58	526 780,53
78 Reprises provisions semi-budgétaires	172 654,44	112 064,84
RESULTAT FINANCIER	-4 757 476,53	-5 288 997,41
Résultat exceptionnel		
67 Charges spécifiques	37 875,97	160 537,34
77 Produits spécifiques	1 454 861,34	259 132,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 416 985,37	98 594,83
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	175 926 490,02	* 174 600 086,34
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	205 384 677,39	207 654 970,03
RESULTAT DES OPERATIONS REELLES	29 458 187,37	33 054 883,69
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 472 450,09	9 742 333,95
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 563 579,02	2 043 613,24
TOTAL DEPENSES	186 398 940,11	184 342 420,29
TOTAL RECETTES	206 948 256,41	209 698 583,27
Résultat reporté N-1		
TOTAL GENERAL RECETTES	24 937 368,98	21 002 045,87
Solde de clôture avant affectation du résultat	45 486 685,28	46 358 208,85
Solde de clôture après affectation du résultat	20 986 685,28	27 058 208,85

* « dépenses brutes hors retraitement DGFIP contrats de Cahors »

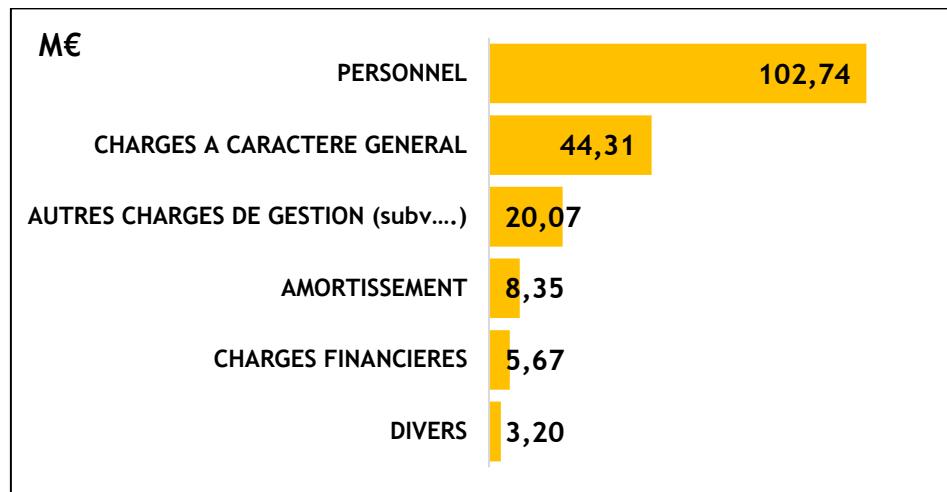
SECTION D'INVESTISSEMENT

		2023	2024
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	45 123 303,38	47 387 289,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	896,00	3 138,00
13	Subventions d'investissement	84 612,09	27 082,28
16	Emprunts et dettes assimilées	17 929 529,17	18 318 047,56
27	Autres immobilisations financières	161 469,86	202 350,38
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	18 176 507,12	18 550 618,22
45	Total des opérations pour compte de tiers	9 580 919,25	969 001,40
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	72 880 729,75	66 906 909,12
13	Subventions d'investissement	5 785 757,51	14 372 972,48
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	17 000 000,00	15 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	361 075,18	222 784,53
21	Immobilisations corporelles	1 200 000,00	2,74
23	Immobilisations en cours	3 500,20	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	24 350 332,89	29 595 759,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 365 376,97	5 949 607,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	26 430 000,00	24 500 000,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables		
165	Dépôts et cautionnements reçus	895,00	1 068,00
27	Autres immobilisations financières	5 250,00	192 486,75
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	30 801 521,97	30 643 162,74
45	Total des opérations pour compte de tiers	9 580 919,25	969 001,40
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	64 732 774,11	61 207 923,89
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		
	Opérations patrimoniales dépenses	3 254 708,09	690 209,53
	Opérations patrimoniales recettes	3 254 708,09	690 209,53
	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		
	Dépenses	1 563 579,02	2 043 613,24
	Recettes	10 472 450,09	9 742 333,95
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	77 699 016,86	69 640 731,89
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	78 459 932,29	71 640 467,37
	Résultat reporté N-1	859 754,12	1 620 669,55
	TOTAL DEPENSES AVEC RESULTAT REPORTÉ (si déficit)		
	TOTAL RECETTES AVEC RESULTAT REPORTÉ (si excédent)	79 319 686,41	73 261 136,92
	Affectation du résultat de fonctionnement N		
	SOLDE DE CLOTURE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	1 620 669,55	3 620 405,03
	Solde de clôture après affectation du résultat N	26 120 669,55	22 920 405,03

⌚ VENTILATION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 184,34 M€

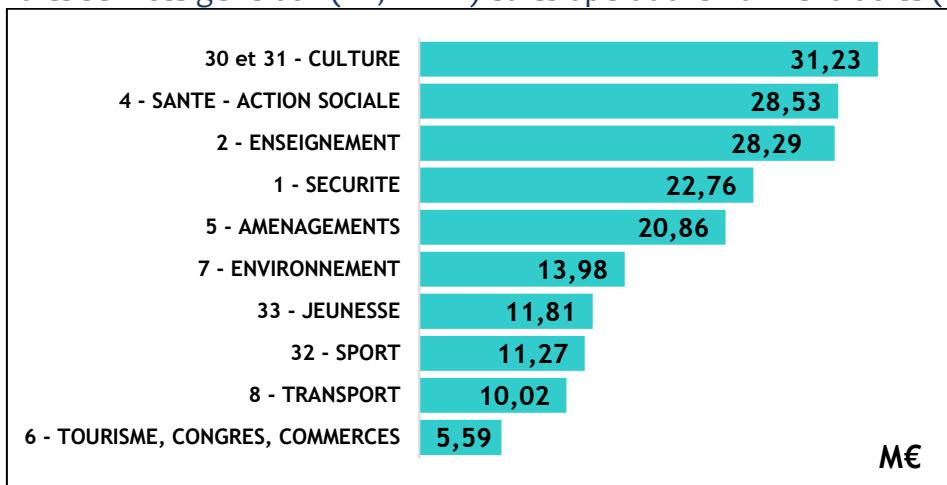
NB : A compter de l'année 2024, les opérations d'ordre ne sont pas cumulées dans la présentation croisée par fonction de la maquette budgétaire.

◆ PAR NATURE = 184,34 M€



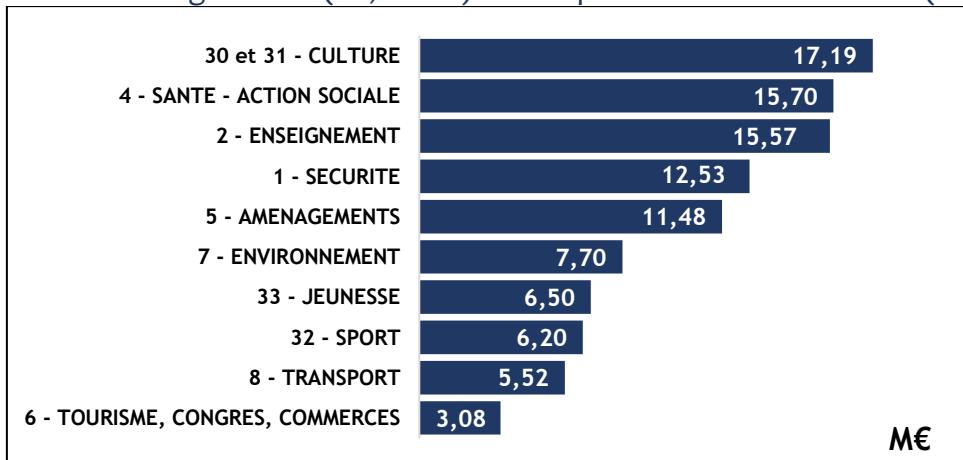
◆ PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 184,34 M€

En reventilant les services généraux (66,80 M€) et les opérations non ventilables (16,07 M€)



◆ PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 101,47 M€

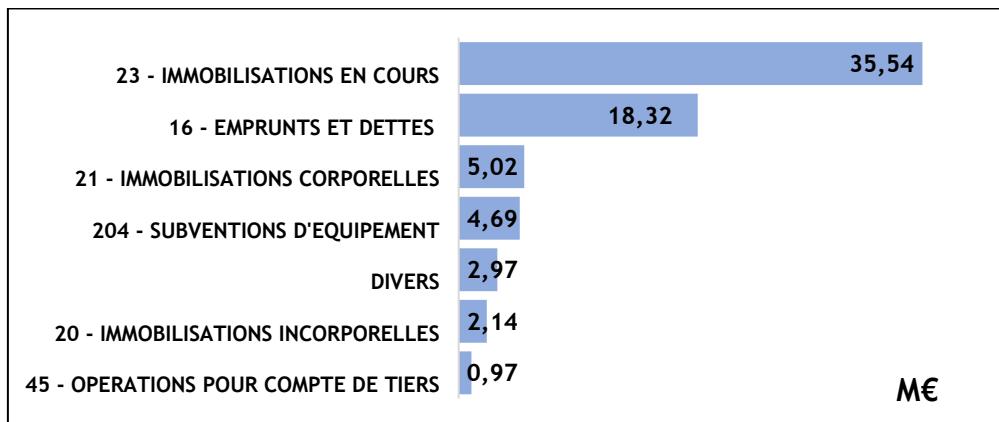
Sans ventiler les services généraux (66,80 M€) et les opérations non ventilables (16,07 M€)



⌚ VENTILATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 69,64 M€

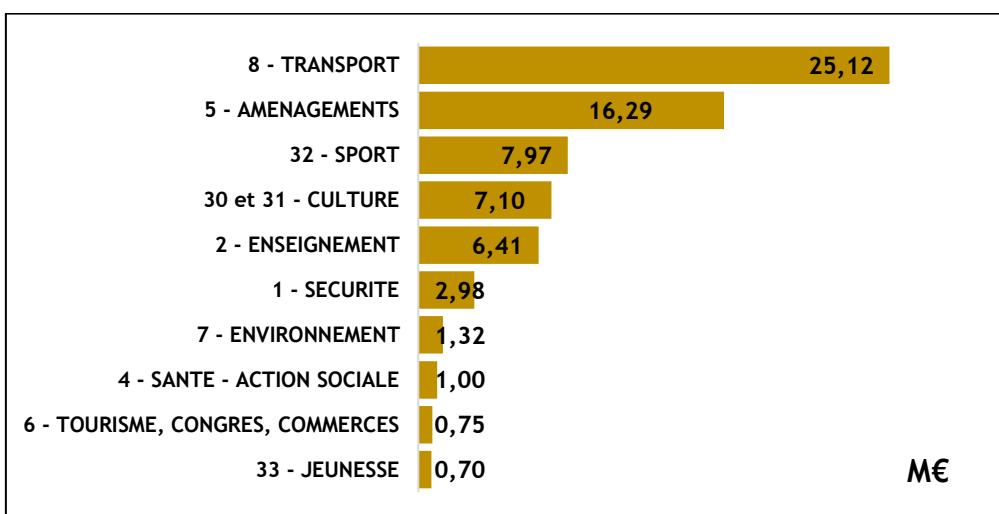
NB : A compter de l'année 2024, les opérations d'ordre ne sont pas cumulées dans la présentation croisée par fonction de la maquette budgétaire.

◆ PAR NATURE = 69,64 M€

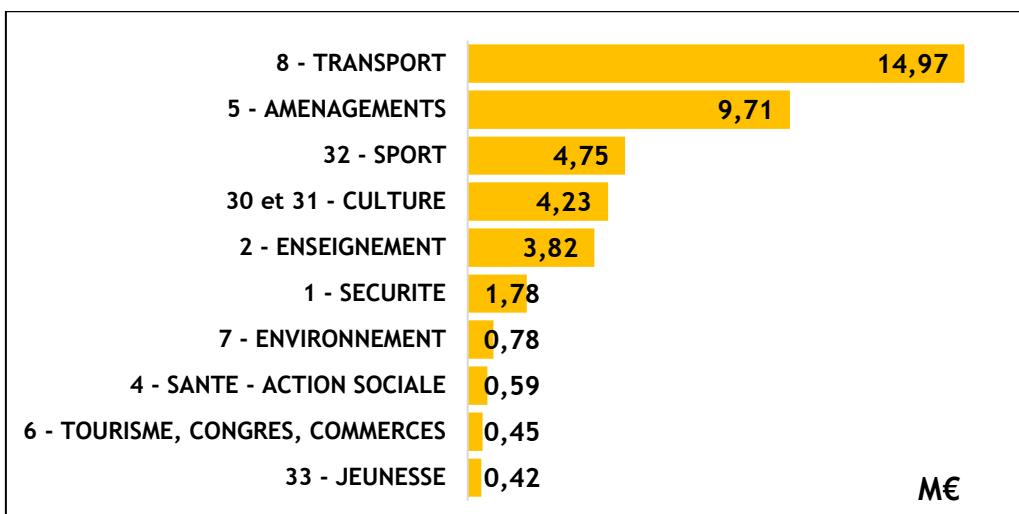


◆ PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 69,641 M€

En reventilant les opérations non ventilables (22,813 M€) et les services généraux (5,324 M€)



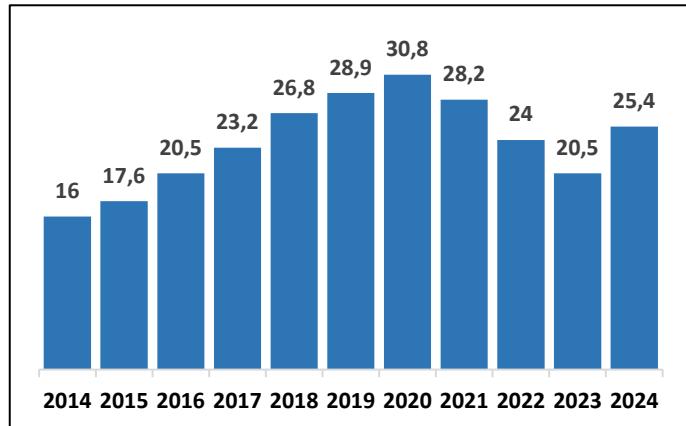
◆ PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 41,50 M€ (sans reventiler)



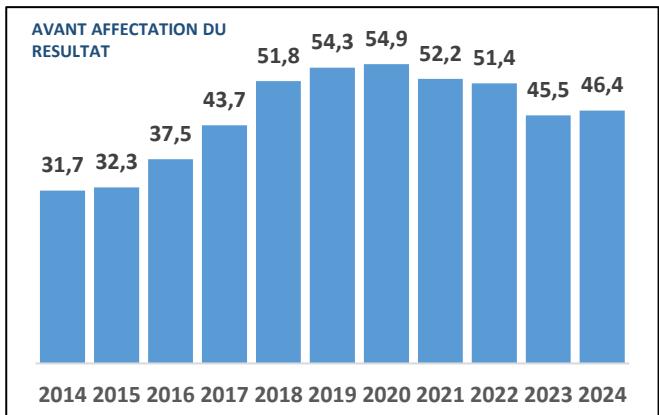
IV – LES INDICATEURS FINANCIERS FONDAMENTAUX

A partir de la méthode Anafi, utilisée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Chambre Régionale des Comptes, les tendances observées sur la période 2014/2024 sont principalement.

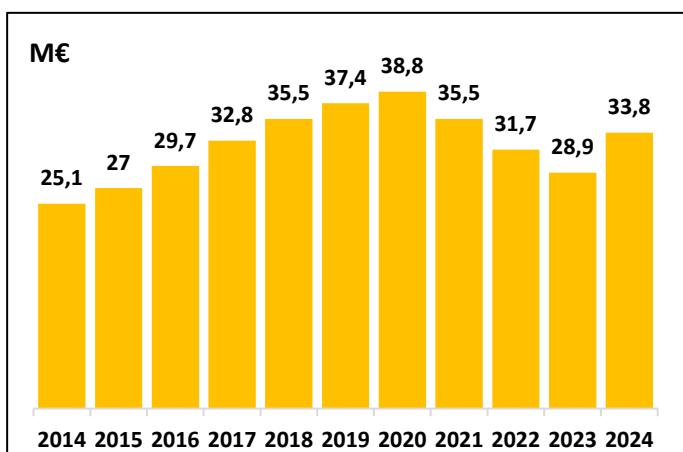
RESULTAT COMPTABLE = 25,4 M€



FONCTIONNEMENT SOLDE DE CLOTURE = 46,4 M€

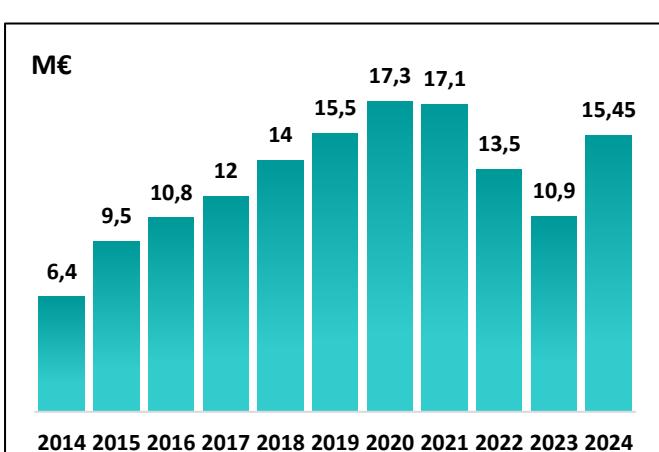


CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE = 33,8 M€

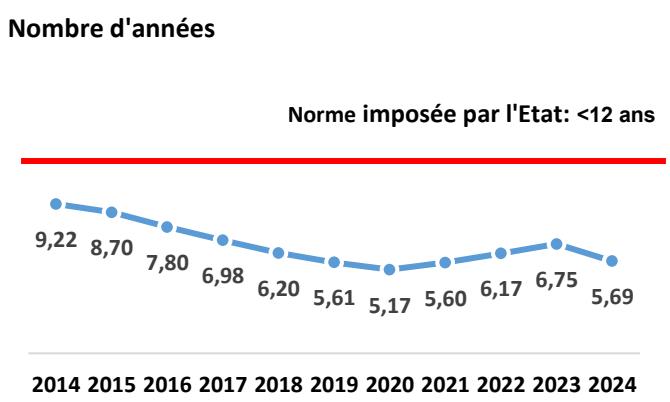
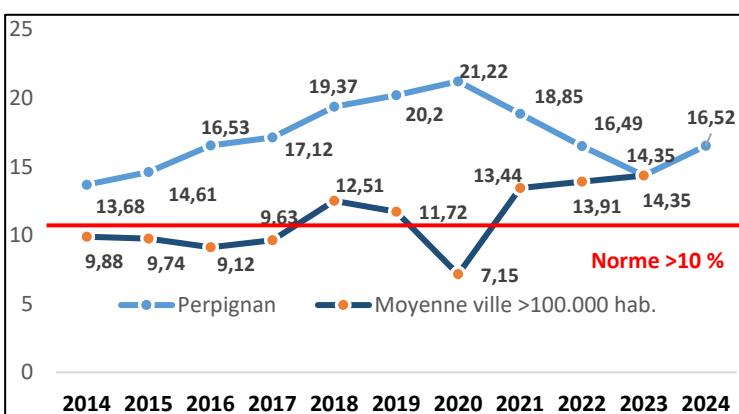


TAUX D'EPARGNE BRUTE = 16,52 %
(norme >10 %)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE = 15,45 M€



DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE = 5,69 ANS (norme 12 ans)



V – ANALYSE DETAILLEE (METHODE ANAFI)

FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des produits de fonctionnement = A	183 905 249	189 664 623	185 907 360	189 576 460	194 405 732	204 407 127	206 836 828
Dont : Produits de fonctionnement réels	183 640 963	186 026 790	183 672 715	189 159 576	192 733 526	201 832 792	205 254 017
Dont : Impôts locaux	84 025 510	85 785 546	86 126 949	92 867 435	96 402 750	102 014 756	105 844 600
Fiscalité reversée par les GFP c7321	15 783 970	15 587 500	15 391 030	14 194 560	13 998 090	29 954 998	29 081 691
Autres impôts et taxes c732 (7321) + 733 à 738 - 739	127 097	11 451 431	12 093 379	13 002 123	13 759 986	13 530 439	11 668 682
Dotation globale de fonctionnement c741	28 679 562	29 308 306	29 640 466	29 984 780	30 494 089	30 657 045	31 843 719
Autres dotations et participations c74 (-c741)	14 346 724	13 373 715	13 432 725	10 044 037	9 186 511	10 742 409	10 016 572
Total des charges de fonctionnement = B	157 067 897	160 753 311	155 100 096	161 405 723	170 423 224	183 857 811	181 480 665
Dont : Charges de fonctionnement réelles	148 189 203	148 640 892	144 893 036	153 693 619	161 041 408	172 953 234	171 483 227
Dont : Charges de personnel (montant net) = tableau calcul drh	90 089 088	89 818 805	90 286 526	94 682 405	98 660 651	101 224 544	101 611 421
Achat et charges externes (montants nets)	32 579 633	33 467 187	30 472 604	34 923 698	37 186 553	44 153 155	42 661 510
Charges financières d66	5 932 310	5 474 706	4 896 896	4 400 526	4 229 880	5 023 998	5 672 739
Subventions versées d657	15 098 622	15 765 245	14 319 188	15 200 787	16 719 952	17 642 104	16 984 442
Contingents d655	1 501 338	1 430 668	1 359 605	1 366 122	1 378 301	1 352 912	1 358 652
Résultat comptable = A - B = R	26 837 352	28 911 312	30 807 264	28 170 737	23 982 508	20 549 316	25 356 163
Capacité d'autofinancement brute = CAF	35 451 761	37 385 898	38 779 680	35 465 627	31 692 118	28 879 558	33 770 790
INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total ressources d'investissement budgétaires=C = recettes nettes cdg - c45	54 662 489	60 203 690	62 834 326	66 525 425	69 965 834	68 879 013	71 640 467
Dont : Excédents de fonctionnement capitalisés c1068	18 650 000	26 427 000	30 227 000	30 850 000	24 900 000	26 430 000	24 500 000
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) c164	11 453 474	10 164 687	11 760 313	14 500 000	15 000 000	17 000 000	15 000 000
Autres dettes à moyen long terme c165+1676+1687	1 070	260	-	860	53 170	850	1 068
Subventions reçues c13	6 279 357	4 589 489	6 037 814	8 992 390	8 810 432	5 628 744	14 372 972
FCTVA c10222	5 225 493	3 545 976	3 329 369	3 984 802	4 322 788	4 359 155	5 367 074
Autres fonds globalisés d'investissement c1022-10222	103 175	1 253 499	702 431	42 256	1 137 767	6 222	582 534
Amortissements c28	7 822 175	7 750 944	7 118 471	6 575 585	6 691 989	7 347 336	7 550 736
Total des emplois d'investissement budgétaires = D = dépenses nettes cdg -c45	50 778 799	54 289 588	52 941 769	63 014 146	66 028 063	68 118 098	69 640 732
Dont : Dépenses d'équipement d20+21+23+c237+c238	29 155 005	28 833 508	30 602 810	39 308 389	41 249 065	46 455 745	48 772 889
Remboursement de dettes bancaires et assimilées d164	21 419 347	21 891 725	21 507 998	18 389 048	18 227 699	17 929 484	18 317 848
Remboursements autres dettes à moyen long terme d165+167+168	33 844	0	0	0	36 045	45	200
Reprise s/amortissements et provisions d28	3 600	0	0	12 387	0	0	1 650
DETTE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours total de la dette au 31 décembre	225 050 915 ^(b)	214 521 832 ^(c)	204 774 148 ^(d)	201 790 510 ^(e)	198 579 936	197 651 302	194 334 322
Dont encours des dettes bancaires et assimilées	225 012 305 ^(b)	214 482 962 ^(c)	204 735 277 ^(d)	201 750 779 ^(e)	198 523 080	197 593 596	194 275 749
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21 (fonds de soutien)	219 837 557	209 825 689	200 595 479	198 128 455	195 418 231	195 006 222	192 205 849

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	40 944 357	42 325 600	44 318 252	39 786 896	35 345 248	33 403 192	39 020 089	
Résultat comptable = A - B = R	26 837 352	28 911 312	30 807 264	28 170 737	23 982 508	20 549 316	25 356 163	
Produits de fonctionnement réels	183 640 963	186 026 788	183 672 715	189 159 576	192 733 526	201 832 792	205 254 017	
Charges de fonctionnement réelles	148 189 203	148 640 892	144 893 036	153 693 619	161 041 408	172 953 234	171 483 227	
Capacité d'autofinancement brute = CAF	35 451 761	37 385 898	38 779 680	35 465 627	31 692 118	28 879 558	33 770 790	
Produits de cessions d'immobilisations	257 636	301 616	1 946 039	65 577	1 493 994	1 442 615	201 935	
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées	14 032 413	15 494 173	17 271 682	17 076 909	13 464 419	10 950 073	15 452 943	
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées	14 032 413	15 494 173	17 271 682	17 076 909	13 464 419	10 950 073	15 452 943	
AUTRES RATIOS		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31/12 - CAF	6,35	5,74	5,28	5,69	6,26	6,84	5,75	
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	6,20 (a)	5,61 (b)	5,17 (c)	5,59 (d)	6,17 (e)	6,75 (f)	5,69 (g)	

(a) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 5.174.748,28 €

(b) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 4.657.273,45 €

(c) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 4.139.798,62 €

(d) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 3.622.323,79 €

(e) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 3.104.848,96€

(f) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 2.587.374,13€

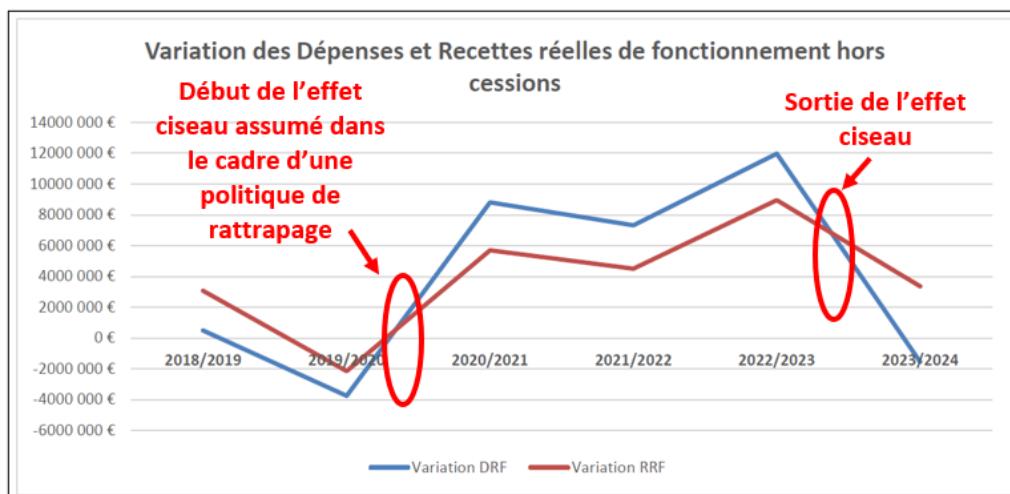
(g) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 2.069.899,30€

VI – ANALYSE DETAILLEE PAR CHAPITRE

Dès 2024, dans un contexte de rareté de l'argent public et face à des indicateurs financiers nationaux dégradés, la Ville de Perpignan a anticipé la situation à venir et a agi en mettant en œuvre un plan d'optimisation de ses recettes et dépenses de fonctionnement.

L'amélioration de la capacité d'autofinancement à fin 2024 permet de préserver la capacité à investir de la Ville de Perpignan en faveur des Perpignanaises et Perpignanais, pour un cadre de vie de qualité.

Contrairement à d'autres collectivités territoriales qui elles ont subi un effet ciseau (augmentation des Dépenses Réelles de Fonctionnement > augmentation des Recettes Réelles de Fonctionnement), la Ville de Perpignan est sortie de celui-ci en 2024, marquant ainsi la certitude d'un maintien des taux de fiscalité, tout en offrant un service public plus adapté et plus performant.



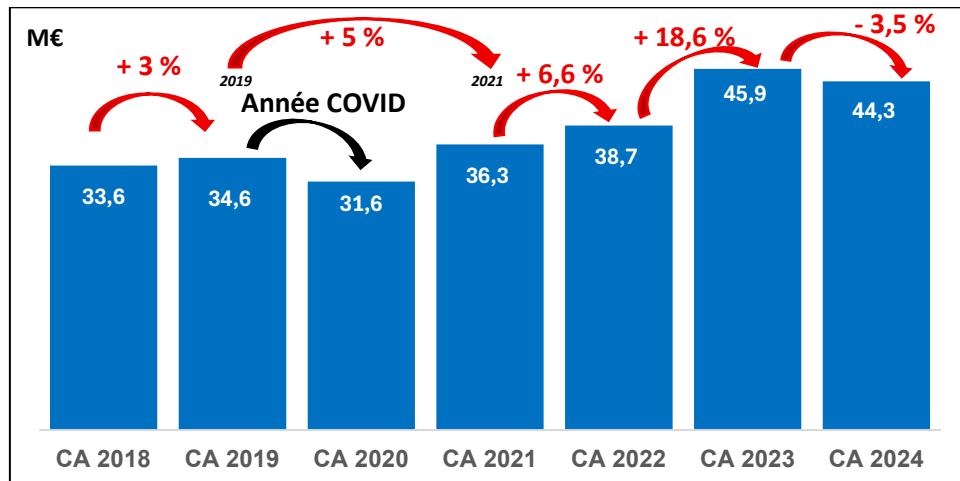
Nous pouvons ainsi dresser le bilan ci-dessous du plan d'action 2024 :

Section	Postes concernés	Axes de travail principaux	Objectifs fixés / CA 2023	Résultats Principales variations CA 2023 / CA 2024
Fonct.	Dépenses à caractère général - 011	Rationaliser la politique d'achats et travailler sur les procédures Plan de sobriété énergétique	Baisse de 1,5 M€ des dépenses sur le 011	<u>-1.635 M€ dont :</u> -0,425 M€ : Rationalisation des achats magasin central - 1,2 M€ : Rationalisation des DRF (évolutions hors coût de l'énergie)
	Masse salariale - 012	Optimisation des organisations	Baisse de 50 ETP à fin 2024	-57 ETP soit -2,7 M€ Correspondant à 2,9 M€ de hausse attendue en 2024 liée à la masse salariale à effectifs constants – 0,2 M€ d'augmentation constatée du 012 au 31/12/2024
	Recettes	S'assurer de l'équité face à l'impôt	Optimiser les RC (Rôles Complémentaires) et RS (Rôles Supplémentaires) dans le cadre d'enquêtes terrain visant à assurer l'égalité de traitement de chacun face à l'impôt Optimiser les recettes communautaires	+ 1,5 M€ Convention Déchets + 1 M€ Fiscalité – Observatoire fiscal : Rôle complémentaires (en complément de biens déjà taxés) et supplémentaires (nouveaux biens entrant dans la base taxable)
Invest.	Dépenses d'équipement	Priorisation des investissements	Baisse de l'enveloppe globale pour limiter l'emprunt 2024 et optimiser le fonctionnement (intérêts)	Quantifiable en 2025

➡ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

♦ LES DEPENSES

➤ Chap. 011 – Charges à caractère général = 44,3 M€ (45,9 M€ en 2023)



(Sources : Comptes administratifs)

La baisse de 1,6 M€ du Chapitre 011 est essentiellement due aux effets du plan d'économies ainsi qu'à la diminution de l'inflation et des dépenses énergétiques. En 2024, nous pouvons ainsi observer les **principales variations** suivantes, impactant le Chapitre 011 :

Chapitre 011	EN K€	CA 2023	CA 2024	variation CA23 / CA24	observations
	Charges à caractère général	45 946 584,93	44 311 555,76		
611	Contrats de prestations de services	5 850 119,83	4 361 937,52	-1 488 182,31	- 1,2 M sur le CPE - 0,4 k€ sur restauration scolaire
60612	Energie - Electricité	8 238 979,33	6 862 293,27	-1 376 686,06	- 1 376 k€ (bien que l'amortisseur électricité ait diminué de 1 M à 0,5 M) baisse conso - 11,53 %, baisse tarif moyen - 8,18 %
60228	Autres fournitures consommables	1 110 072,28	910 843,71	-199 228,57	DCPA déploiement des notes d'opportunité sur les achats du stock
615232	Entretien, réparations réseaux	811 239,30	681 430,83	-129 808,47	- 112 k€ sur pose dépose illuminations
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	704 208,23	586 062,03	-118 146,20	DCPA déploiement des notes d'opportunité sur les achats du stock
63512	Taxes foncières	1 203 764,67	1 090 669,50	-113 095,17	Optimisation fiscale
6236	Catalogues et imprimés	344 093,42	239 154,39	-104 939,03	- 76 k€ com° (8 k€ de moins par magazine imprimé)
6168	Autres primes d'assurance	449 688,76	559 454,02	109 765,26	+ 109 k€ sur assurance flotte auto & RC
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,...)	163 061,70	278 559,60	115 497,90	+ 102 k€ cause dénonciation contrat en 2023, et nouveaux tarifs en 2024
6184	Versements à des organismes de formation	135 666,69	265 893,48	130 226,79	+ 68 k€ cause retard facturation formation PM par le CNFPT en 2023, + 41 k€ sur formation apprentis en 2024
60611	Eau et assainissement	551 999,78	726 670,47	174 670,69	+ 162 k€ sur les bâtiments
6188	Autres frais divers	8 519 080,47	9 923 628,01	1 404 547,54	+ 37 k€ locations palais des congrès, + 130 k€ centres de loisirs, + 518 k€ restau collective, + 491 k€ crèches, + 100 k€ périscolaire, + 55 k€ débroussaillage

Le chapitre 011 a évolué tel qu'exposé ci-dessous :

- Housse des dépenses par rapport à 2023 : + 2 528 245 €
 - Economies réalisées par rapport à 2023 : - 4 163 274 €
- ➔ Solde : - 1 635 029 €

La baisse de 2,5 M€ liée aux coûts énergétiques (baisse de la consommation de 11,53 % combinée à une baisse des tarifs de 8,18%) a permis de couvrir la hausse de 2,5 M€ des charges à caractère général, dont 1,239 M€ relève de dépenses liées à l'action éducative et à l'enfance.

Le chapitre 011 a, au global, enregistré une baisse concrète (hors coût énergétique) de - 1,6 M€.

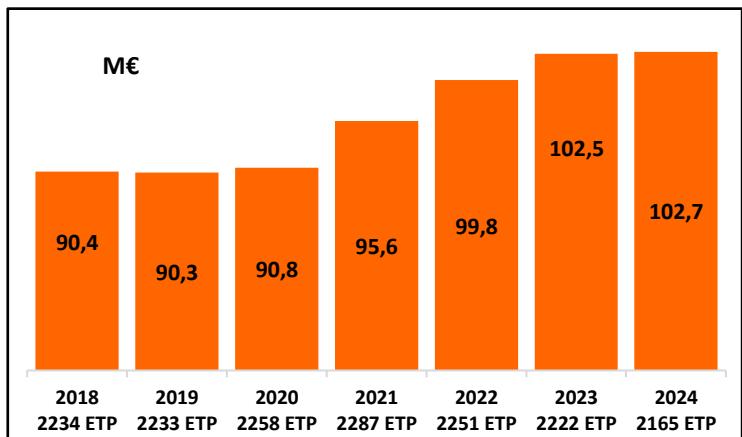
➤ Chapitre 012 – Dépenses de personnel = 102,7 M€ (102,5 M€ en 2023)

Charges de personnel: débits nets des comptes 621, 631, 633, 64 (y compris comptes à solde créditeur). Ce sont les rémunérations des personnels permanents ou temporaires, les charges sociales et les autres impôts et taxes y afférents, déduction faite des remboursements sur ce type de charges (méthode Anaf).

TOTAL BRUT = CHAPITRE 012

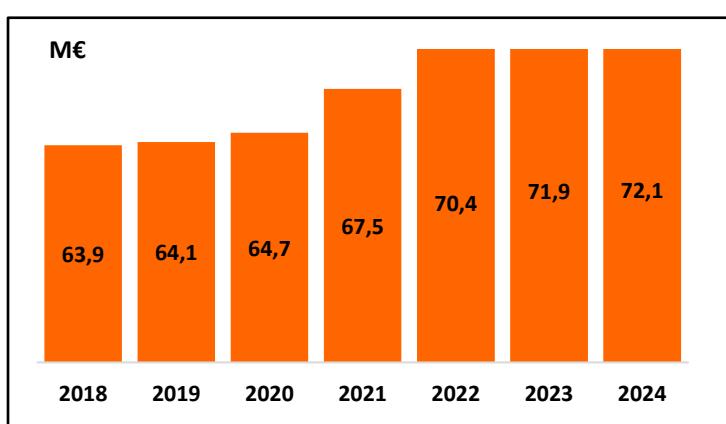
Impact cumulé en M€ sur la masse salariale des décisions gouvernementales prises depuis 2022					
Impact en M€	2022	2023	2024	Cumul en année pleine 2024	Projection 2028
Reclassement des grilles indiciaires des agents titulaires et stagiaires de catégorie C	0,753	0,753	0,753	2,259	0,753
Impact Revalorisation Point d'indice	0,7	2,1	0,7	3,5	4,2
5 Points d'indice			1,021	1,021	1,021
SMIC		0,25	0,042	0,292	0,292
Indice Plancher		0,042		0,042	0,042
Changements d'échelon Hors GVT	0,482	0,269	0,46	1,211	0,234
CNRACL			0,485	0,485	6,413
Impact cumulé Masse salariale en M€	1,935	3,414	3,461	8,81	12,96

NB : 8,81 M€ + 0,576 M€ (Avancements de grade + Nomination) = 9,386 M€ Cumul total en année pleine

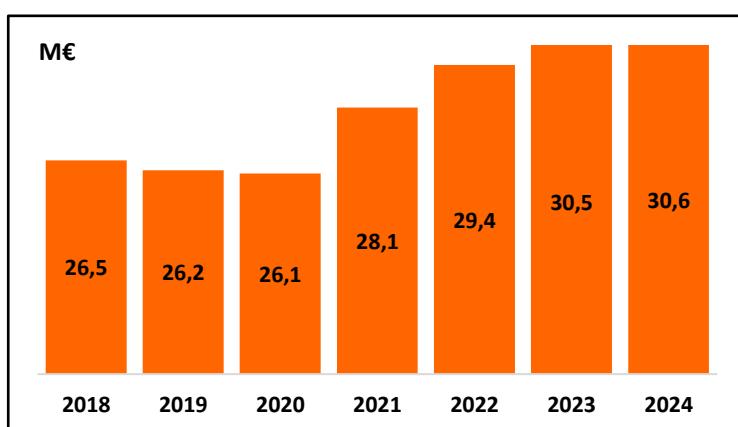


(Sources : Comptes administratifs)

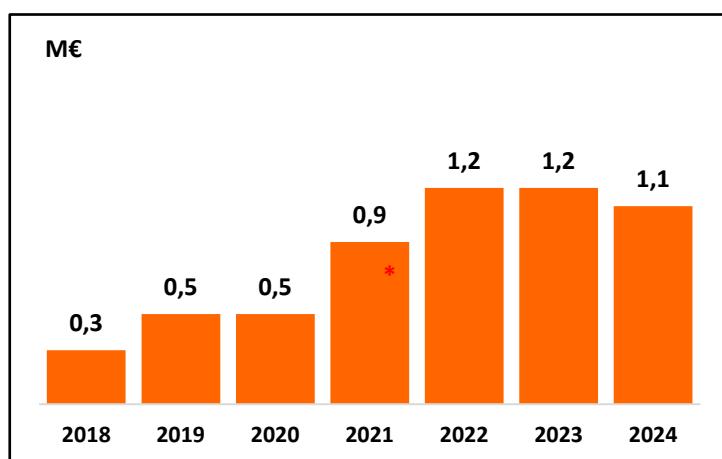
TOTAL REMUNERATIONS



TOTAL CHARGES SOCIALES

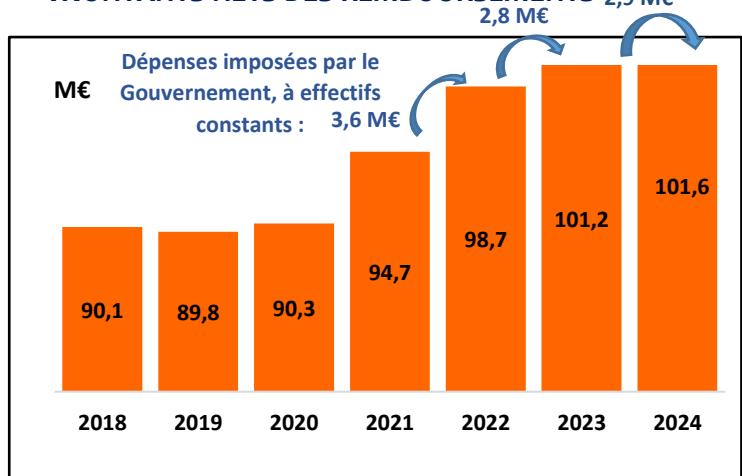


TOTAL REMBOURSEMENTS SUR SALAIRE



*changement de méthode: le remboursement des salaires, des 3 directions mutualisées avec PMM, est intégré à partir de 2018 dans l'Attribution de compensation (AC) pour un montant de 935 K€.

MONTANTS NETS DES REMBOURSEMENTS



(Source : DGFIP - Compte de gestion)

NB : 3,6 M€ + 2,8 M€ + 2,9 M€ = 9,3 M€ = 8,81 M€ (Cumul en année pleine des décisions gouvernementales + 0,576 M€ (Avancements de grade + Nomination))

► En 2024, la masse salariale a majoritairement évolué en fonction de décisions liées au statut ou imposées par le gouvernement

● L'attribution de points d'indice

Au 1^{er} janvier 2024, le Gouvernement, a décidé d'attribuer de façon indifférenciée à l'ensemble des fonctionnaires, 5 points d'indice majoré.

Cette mesure destinée à compenser pour partie l'inflation a représenté une dépense supplémentaire d'un million d'euros au titre de l'année 2024.

A cela, s'ajoute l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2023, pour un montant de 0,7 M€.

● La revalorisation du SMIC

Le SMIC horaire est revalorisé en fonction de l'inflation. Le SMIC a été revalorisé de 1,13% au 1^{er} janvier 2024, ce qui représente un coût supplémentaire de l'ordre de 35 K€ (Assistantes-Maternelles, Emplois-Aidés, Apprentis) puis une seconde fois, de 2% au 1^{er} novembre 2024 pour une charge supplémentaire de 7 k€.

● L'augmentation du taux de CNRACL

Initialement fixé à 30,65 %, le taux employeur de cotisation CNRACL est passé à 31,65 % au 1^{er} janvier 2024, soit une nouvelle dépense supplémentaire de l'ordre de 485 K€ pour la Ville.

● Le Glissement Vieillesse Technicité

En 2024, le GVT représente une dépense de l'ordre de 675 k€ comprenant les avancements de grade, changements d'échelon, nominations suite à concours et intégrations en tant que stagiaires.

L'ensemble des mesures imposées par le gouvernement où les statuts représentent une dépense nouvelle de 2,9 M€ en 2024.

► La masse salariale évolue également en fonction de décisions propres à la collectivité :

● Les Titres- restaurant

La Ville a adhéré en 2021, au dispositif des titres-restaurant en faveur de son personnel.

Cette mesure, permettant aux agents municipaux de bénéficier d'un réel gain de pouvoir d'achat, a entraîné une dépense brute de 1.540 K€ pour l'année 2024.

● Les décisions de recrutements

Depuis 2020, des secteurs prioritaires ont été dotés de moyens humains supplémentaires.

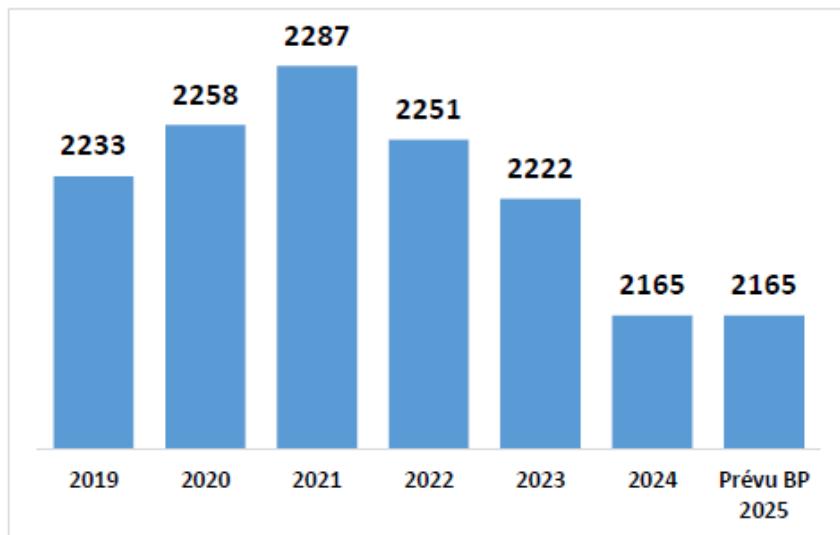
- La Police Municipale a vu ses effectifs de policiers municipaux armés passer de 160 en 2020, à 200 aujourd'hui. Perpignan se positionne ainsi comme 1^{ère} ville en nombre de policiers municipaux par habitant parmi les villes de plus de 100.000 habitants.

- La Direction de la Maintenance du Patrimoine et celle de la Jeunesse ont également vu leurs effectifs renforcés. Leur solde net s'est établi respectivement à +15 agents et +29 agents pour chacune d'elles.

- Aide aux devoirs : 6 contrats Services civiques « Lutte contre le décrochage scolaire » Service Jeunesse.

► La structure des effectifs de la ville

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYÉS Hors assistantes maternelles et apprentis



Au 31 décembre 2024, la Ville compte parmi ses effectifs permanents (hors assistantes maternelles et apprentis), 88,95 % d'agents statutaires (titulaires et stagiaires), 10,5 % d'agents contractuels de droit public et 0,55 % d'agents contractuels de droit privé (emplois aidés).

Parmi les agents statutaires, occupant un emploi à temps complet, 4,72 % d'entre eux exercent des fonctions à temps partiel. La Ville compte également 1,9 % d'agents à temps non complet parmi ses effectifs statutaires.

La durée du temps de travail effective annuelle s'établit à 1.607 heures pour un agent à temps complet.

► La formation du personnel

En 2024 :

- 1970 demandes d'inscription en formation ont été enregistrées (toutes formations confondues),
- 1800 départs effectifs en formation,
- 5.264 journées de formation, soit une augmentation de 25,29% par rapport à 2023
- 1.003 agents de notre collectivité ont suivi au moins une formation,
- Les formateurs internes ont animé 159 sessions de formations et accueillis 826 stagiaires.

Parmi les formations internes, l'année 2024 a connu :

1. L'émergence de nouvelles formations internes :
 - « Techniques d'Optimisation des Potentiels (TOP) » - 4 sessions de 3 journées chacune - animées par M. Hervé BEILLE, formateur interne affecté à la Police Municipale,
 - Les formations liées à la « commande publique » impulsées et animées par la DCPA en lien avec le service DRHRS – DCPP : 16 sessions sur des thématiques différentes (Choix des critères et analyse des offres travaux, mise en ligne sur le AWS d'un marché subséquent...) pour près de 190 agents de la collectivité,
2. Le renforcement des sessions « Gestes et Postures » (7 sessions en 2024)
3. La formation ré accueil :
 - 3 sessions organisées : 11, 12 et 13 septembre
 - 31 stagiaires accueillis.

En plus des chiffres énoncés ci-dessus, les conseillers du service DRHRS – Développement des Compétences & Parcours Professionnels ont animé 8 sessions - d'une durée de 2 heures – « Conduire un Entretien Professionnel » à destination de 138 évaluateurs.

➤ **Chap. 014 – Atténuations de produits = 1,2 M€ (0,8 M€ en 2023)**

Ce poste correspond au versement, en partie, des forfaits post stationnement au délégataire conformément au contrat, le solde étant versé à PMM.

➤ **Chap. 65 – Autres charges de gestion courante = 20,1 M€ (21 M€ en 2023)**

Ce chapitre comprend les aides financières allouées aux établissement publics et associations, ainsi que les indemnités versées aux élus conformément aux décisions prises par le conseil municipal, et la participation aux écoles privés pour les enfants résidant à Perpignan (1.358 K€).

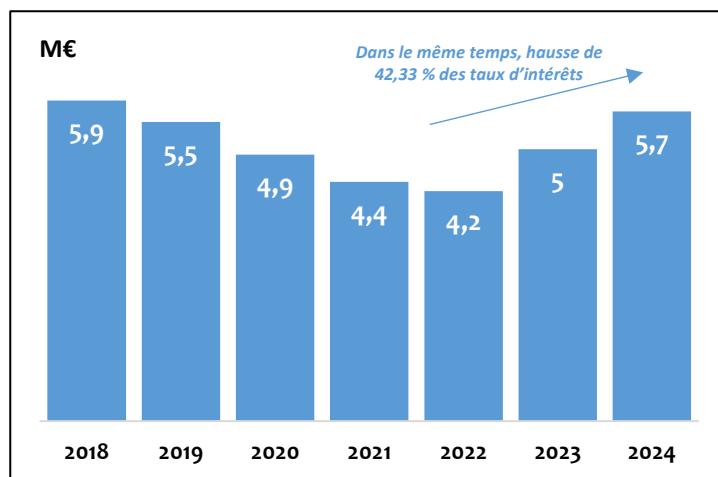
Les principaux montants 2024 sont :

Etablissements publics	Montants versés	Associations	Montants versés
EPCC Théâtre de l'Archipel	3.550 K€	Visa pour l'image	659 K€
CCAS	2.760 K€	COS	534 K€
Espaces aquatiques	1.850 K€	Casa musicale	457 K€
Musée d'art H. Rigaud	1.598 K€	Institut Jean Vigo	198 K€
Palais des Congrès et des Expositions	1.300 K€		
Caisse des écoles	1.000 K€		

➤ **Chap. 6586 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,192 M€ (0,19 M€ en 2023)**

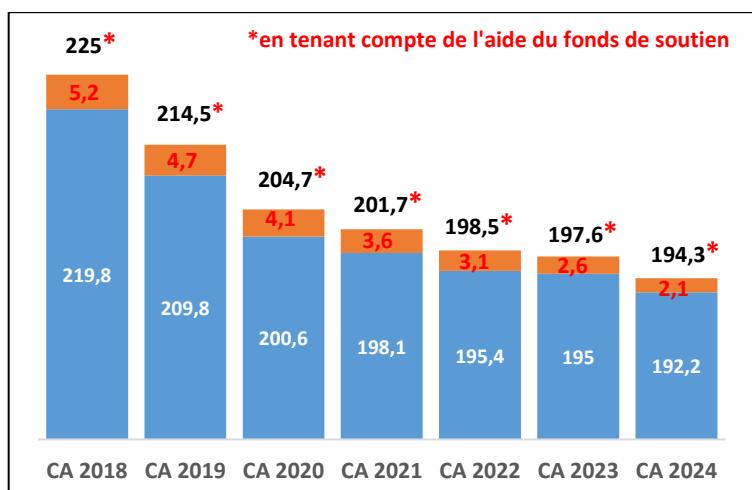
➤ Chap. 66 – Charges financières = 5,7 M€ (5 M€ en 2023)

Les intérêts augmentent de 649 K€ du fait de la hausse du taux d'intérêt moyen dégradé par les derniers emprunts contractés ainsi que du fait des intérêts courus non échus (ICNE) constituant un effet décalé de la hausse des taux du livret A qui représente 27,4% de notre encours de dette.



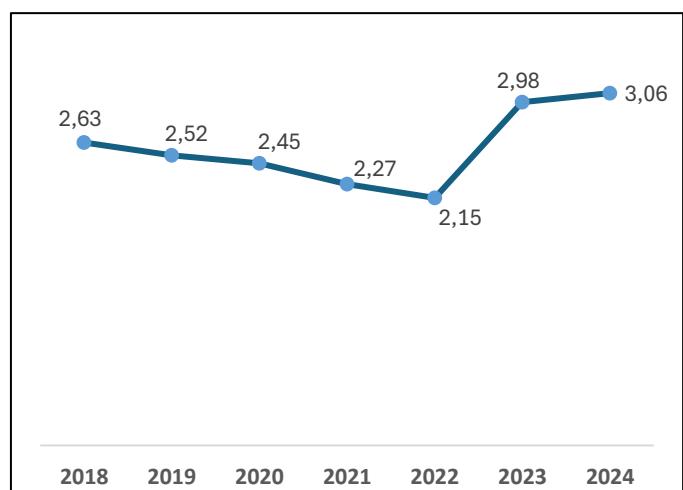
(Source : Comptes administratifs)

Stock de dette



(Source : Comptes administratifs et prévisions)

Evolution du taux d'intérêt moyen



➤ Chap. 67 – Charges spécifiques 0,161 M€ (0,03 M€ en 2023)

Suite à l'adoption de la nomenclature M57, ce chapitre ne retrace plus que les annulations de titres sur exercices antérieurs.

➤ Chap. 68 – Dotations aux provisions semi-budgétaires = 0,255 M€ (0,4 M€ en 2023)

Conformément à la délibération du conseil municipal.

◆ **LES RECETTES**

➤ **Chap. 013 – Atténuations des charges = 1,7 M€ (1,7 M€ en 2023)**

Ce chapitre concerne les écritures de variations de stock et divers remboursements liés au personnel et à compter de 2021, la participation des agents pour les tickets restaurant.

➤ **Chap. 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses = 14,8 M€ (12,9 M€ en 2023)**

Depuis 2016, ce chapitre comprend les recettes liées aux conventions de gestion avec PMM.

Toutefois en 2023, suite au retour de la compétence voirie, la refacturation des dépenses correspondantes en fonctionnement s'est interrompue, elle est compensée par une hausse de l'attribution de compensation.

Depuis 2024, une convention de prestations complémentaires, relatives à la compétence déchets, a été signée avec la Communauté Urbaine, pour un montant 2024 de 1,5 M€ de remboursements.

➤ **Chap. 731 – Fiscalité locale**

EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL ET IMPACT DE LA REFORME FISCALE

M€	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes
TFPB												
Rôle généraux	51,07		51,39		88,10		91,12		95,91		99,51	
Alloc. Compensatrices ⁽¹⁾	0,41		0,41		2,05		2,40		2,65		2,82	
Coefficient correcteur					0,76		0,79		0,83		0,86	
Sous total	51,48	56,1%	51,80	56,0%	90,90	96,5%	94,31	96,3%	99,38	95,4%	103,19	95,9%
TH												
Rôle généraux	33,65		33,88		2,73		3,08		4,24		3,73	
Alloc. compensatrices	6,04		6,29		0		0		0		0	
Sous total	39,69	43,3%	40,17	43,4%	2,73	2,9%	3,08	3,1%	4,24	4,1%	3,73	3,5%
TFNB												
Rôle généraux	0,58	0,6%	0,58	0,6%	0,56	0,6%	0,58	0,6%	0,60	0,6%	0,65	0,6%
TOTAL	91,76		92,55		94,199		97,97		104,23		107,56	
Rappel revalorisation des bases décidées par l'Etat	2,2 %		1,2 %		0,2 %		3,4 %		7,1 %		3,9 %	

- Autres taxes :
 - 73154 Droits de place = 0,86 M€
 - 73141 Taxe consommation finale d'électricité = 2,84 M€
 - 73174 Taxe locale sur la publicité extérieure = 1,83 M€

- Article 7318 – Rôles supplémentaires de fiscalité directe = 146 K€

EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL REELLEMENT ENCAISSE

M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUIT FISCAL	91,76	92,55	94,199	97,97	104,23	107,56
ROLES COMPLEMENTAIRES	0,162	0,070	0,410	0,430	0,028	0,470
ROLES SUPPLEMENTAIRES	0,323	0,210	0,330	0,410	0,182	0,484
TOTAL FISCALITE	92,24	92,83	94,94	98,81	104,44	108,52

- Article 74833 – Etat Compensation exonération taxes foncières

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TFPB - Allocations compensatrices	0.41	0.41	(¹)2.05	2.40	2.65	2.82
TH - Allocations compensatrices	6.04	6.29	(²)0	(²)0	(²)0	(²)0
TOTAL	6.45	6.70	2.05	2.40	2.65	2.82

(1) Compensation de la baisse des impôts de production décidée par l'Etat dans la loi de finances 2021, avec une réduction de 50 % de la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels. L'Etat verse une allocation compensatrice calculée sur les bases exonérées 2021 x taux 2020 de foncier bâti.

(2) La compensation TH versée par l'Etat (6,3 M€) disparaît en 2021 suite à la réforme de la TH.

RECAPITULATIF EN K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rôle généraux TFPB Dont coeff. correcteur	51.07	51.39	88.86	91.91	96.74	100.37
Rôle généraux TFPNB	0.58	0.58	0.56	0.58	0.60	0.65
Rôle généraux TH	33.65	33.88	2.73	3.08	4.24	3.73
Rôles complémentaires	0.16	0.07	0.41	0.43	0.03	0.47
Rôles supplémentaires	0.32	0.21	0.33	0.41	0.18	0.48
Allocations compensatrices TFPB et TH	6.455	6.70	2.05	2.40	2.65	2.82
TOTAL FISCALITE et COMPENSATIONS	92.24	92.83	94.94	98.81	104.44	108.52

Il est important de rappeler que, depuis le début de la mandature, les taux communaux n'ont pas évolué contrairement à d'autres villes de même strate qui les ont augmentés.

Evolution de taux - 2022

COMMUNES - FB	Variations
Tours	+ 11,56 %
Marseille	+ 14 %
Nantes	+ 9,01 %

Evolution de taux - 2023

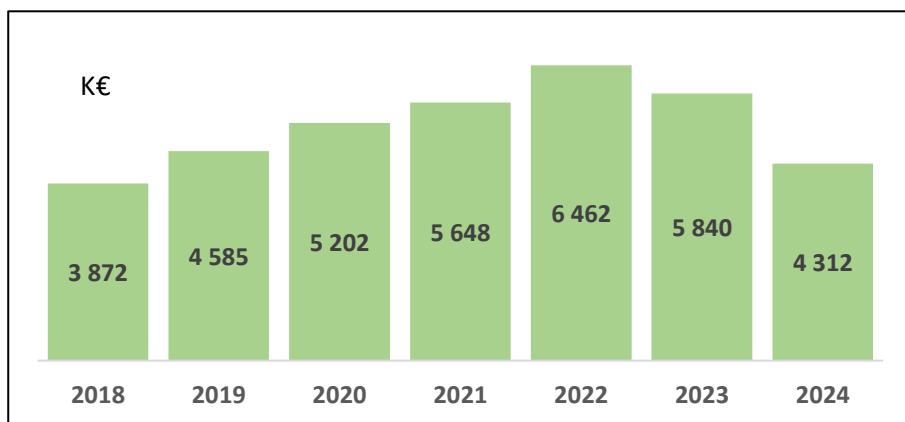
COMMUNES - FB	Variations
Paris	+ 51,85 %
Grenoble	+ 24,99 %
Metz	+ 14,30 %
Limoges	+ 10 %
Lyon	+ 8,99 %

Evolution de taux - 2024

COMMUNES - FB	Variations
Annecy	+ 14,13 %
Montreuil	+ 5,00 %
Nancy	+ 14,49 %
Nice	+ 19,18 %
Saint-Etienne	+ 15,01 %
Villeurbanne	+ 9,99 %

- Article 73123 – Taxe additionnelle aux droits de mutation

Droits de mutation (4,3 M€): Le retard d'enregistrement aux hypothèques a été rattrapé et le net ralentissement des transactions immobilières impactent cette recette à la baisse.



➤ Chap. 73 – Impôts et taxes (sauf 731) = 30,9 M€ (31,9 M€ en 2023)

- Article 73211 – Attribution de compensation

Attribution de compensation (28,7 M€) : retour de fiscalité, en fonction des transferts de compétences réalisés, prévue par les textes et conforme aux décisions des Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) approuvées par le conseil municipal.

- Article 73212 – Dotation de Solidarité Communautaire

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (422 K€): chaque année, PMM met en répartition 800 K€, entre ses communes membres, pour réduire les disparités de ressources et de charges entre communes. En fonction des critères définis par le Conseil communautaire, Perpignan bénéficie d'un peu plus de 50 % de l'enveloppe répartie.

- Article 738 – Autres taxes diverses = 0,2 M€ (redevance Las Canals et taxe sur terrains devenus constructibles)

- Article 732221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) = 1,59 M€

➤ **Chap. 74 – Dotations et participations = 41,9 M€ (41,4 M€ en 2023)**

DOTATIONS DE L'ETAT (PEREQUATIONS VERTICALES)

Libellé	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024
DGF	22 831	19 775	16 399	14 589	14 754	14 743	14 522	14 432	14 462	14 301	14 534
DSU	5 759	7 496	9 199	10 429	11 174	11 809	12 460	13 030	13 601	14 167	15 160
DNP	2 429	2 693	2 704	2 768	2 753	2 756	2 658	2 522	2 431	2 188	2 149
SOUS TOTAL	31 019	29 964	28 302	27 786	28 681	29 308	29 640	29 984	30 494	30 656	31 843
Compensation TP	532	351	298	93	0	0	0	0	0	0	0
Compensation TF	663	481	540	414	403	413	416	2 049	2 400	2 645	2 818
TOTAUX	32 214	30 796	29 140	28 293	29 084	29 721	30 057	32 033	32 894	33 301	34 661

(Source : Comptes administratifs)

La compensation sur la TF augmente considérablement en 2021 suite à la décision de l'Etat (loi de finances 2021) de réduire de 50 % la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels et compense cette perte de ressources aux collectivités.

La participation de la CAF pour les structures petite enfance, jeunesse et scolaire s'élève à 5,4 M€. La dotation globale de décentralisation (0,5 M€) et des participations de l'Etat (0,6 M€).

Ce compte regroupe également la TVA récupérée sur certaines dépenses de fonctionnement 201 K€.

➤ **Chap. 75 – Autres produits de gestion courante = 1,8 M€ (1,6 M€ en 2023)**

Il s'agit des loyers encaissés sur nos immeubles.

➤ **Chap. 76 – Produits financiers = 0,52 M€ (0,52 M€ 2023)**

Il s'agit d'une recette provenant du Fonds de soutien de l'Etat consécutive à la renégociation d'un emprunt.

➤ **Chap. 77 – Produits spécifiques = 0,3 M€ (1,4 M€ en 2023)**

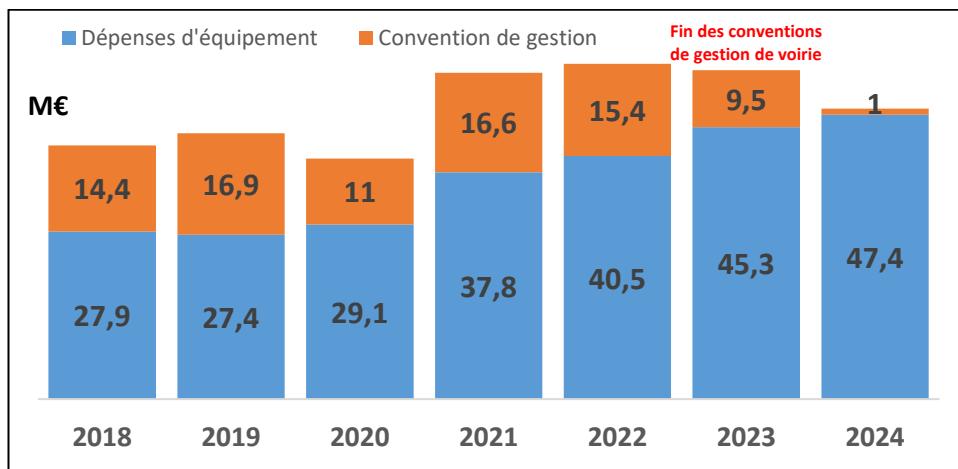
Conformément au plan comptable écriture équilibrée en dépense et recette de fonctionnement, et en investissement pour le produit des ventes foncières.

➤ **Chap. 78 – Reprise provision semi budgétaires = 0,1 M€ (idem en 2023)**

➡ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

◆ LES DEPENSES

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ET LES CONVENTIONS DE GESTION



Conventions de gestion : OPAH RHI Résorption de l'Habitat Insalubre, Voirie, Parcs et aires de stationnement, IRVE
(Source : Comptes administratifs)

Les principales opérations mandatées en 2024 sont :

►► Opérations structurantes 2024 (supérieures à 0,5 M€)

- Stade Aimé Giral (dont pelouse) 2,12 M€
- Palais des Expositions – Travaux intérieurs/ extérieurs 1,54 M€
- Groupes Scolaires : R. Rolland, B. Pascal, Saint Assiscle, etc 1,37 M€
- Groupe Scolaire Roudayre 0,91 M€
- Université en cœur de ville CROUS, Bibliothèque 0,90 M€
- Espace sportif Jonquères d'Oriola - Boulevard Bourrat 0,80 M€
- NPNRU Médiathèque phonothèque EAJ 0,75 M€
- Centre de formation entraînement USAP 0,65 M€

►► Opérations de proximité 2024 (supérieures à 0,5 M€)

- Réfections chaussées et trottoirs 3,48 M€
- Programme d'économie en éclairage public 2,19 M€
- Vidéoprotection 1,66 M€
- Rue et Passage Lacaze Duthiers 1,63 M€
- Réhabilitation immeubles rue des Augustins 1,26 M€
- Pistes cyclables Avenue de la Salanque/Vélezquez + Berges de la Basse 1,17 M€
- Réaménagement rue Mermoz et réseaux secs 0,87 M€
- NPNRU Aménagement cœur de Diaz – DVIM- DGPU 0,81 M€
- CTM (ex-abattoirs) 0,64 M€

►► Par domaine, l'investissement se décompose comme suit :

- Voirie et conventions de gestion 17,09 M€
- Bâtiments divers 5,44 M€
- Patrimoine sportif 4,39 M€
- Habitat, foncier, social 3,94 M€
- Culture et Tourisme 3,53 M€
- Informatique 3,08 M€
- Environnement 2,71 M€
- Scolaire, petite enfance 3,14 M€
- Logistique 2,35 M€
- Patrimoine historique 1,20 M€
- Aménagements 1,12 M€
- Divers 0,40 M€

► Depuis 2022, notre Département souffre de la sécheresse avec des nappes souterraines toujours en niveau « crise » et un arrêté sécheresse sans cesse renouvelé (le dernier a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2025).

Dans ce contexte, le plan d'économies d'eau s'est poursuivi, avec notamment :

- **Une diminution de la consommation d'eau de 50%** pour le nettoyage des voiries grâce à la mise en place de nouvelles méthodes de travail à la Direction de la Propreté Urbaine (passage de l'hydro balayage à l'aéro balayage) et à la réutilisation de l'eau de lavage des filtres de la piscine du Moulin à vent.
- **Une division par 4 des consommations d'eau des espaces verts**, grâce à la généralisation du paillage, la suppression de l'arrosage des gazon, l'optimisation de l'arrosage automatique...

Concernant les autres actions menées en 2024, en faveur de la transition énergétique et écologique, on citera notamment :

► **Actions transversales :**

- **Le nouveau Plan Climat 2024-2035** adopté par le Conseil municipal du 13 juin 2024.
- **Les 4 étoiles du label « Territoire Engagé Transition Écologique - Climat Air Energie »** : ce label européen, porté en France par l'ADEME, distingue les collectivités qui mettent en œuvre des politiques de transition écologique et énergétique exemplaires (en 2025, seulement 18 collectivités sont labellisées 5 étoiles et 16 collectivités 4 étoiles).

Concernant les autres actions menées en 2024, en faveur de la transition énergétique et écologique, nous citerons notamment :

➤ Sur le volet nature urbaine :

- **L'acquisition d'un broyeur multi-végétaux** (valeur 3500 €). Ce broyeur a permis la production de paillage que nous avons réutilisé dans nos aménagements en diminuant notre production de déchets verts et notre impact sur le transport des déchets.
- La poursuite de l'embellissement du cadre de vie par la **plantation de 39 nouvelles grimpantes** dans le centre-ville (50 000€).
- La création d'une **nouvelle aire de jeux** – rue Carbonell i Tries (202 000€).
- Afin de rafraîchir la ville et de favoriser l'infiltration des eaux de pluie, les services travaillent sur plusieurs pistes d'actions, dont la désimperméabilisation de l'espace public. En 2024, **les pieds d'arbres du Boulevard Bourrat et un tronçon du boulevard Wilson** ont été réalisés pour 62 000 €.
- Les efforts se poursuivent pour transformer les cours d'école en cours oasis ; en 2024, des travaux ont été réalisés à l'école maternelle Claude Simon, au Groupe Scolaire Blaise Pascal et à l'école élémentaire Roudayre.
- La ville a investi dans le quartier Catalunya dans la piétonisation et l'aménagement des espaces verts de la **rue de Sitges** pour un montant de 384 000 €.
- Pour s'assurer de maintenir notre patrimoine arboré en bonne santé, en 2024, la Ville a investi : 617 000 € dans l'élagage des arbres, 60 000 € dans l'expertise de ces arbres et 70 000 € pour le traitement des pins et des palmiers.

➤ Sur le volet agriculture en ville :

- Dans le cadre de la **lutte contre la cabanisation**, la Ville a acquis 24 parcelles constituant une réserve foncière agricole pour un montant de 144 562 € TTC.
- En 2024, la Ville a réalisé les travaux de **réhabilitation du forage sur le Mas Gouzy** 214 000€ TTC qui permettra l'installation d'une ferme urbaine pédagogique et d'un exploitant pour alimenter la restauration scolaire.

➤ Sur le volet mobilité active :

- **Un nouveau tronçon cyclable a été réalisé avenue Velasquez**, ainsi que des aménagements visant à sécuriser la traversée de l'avenue, pour un montant de 800 000€. Ces travaux ont été réalisés dans le prolongement de l'avenue de la Salanque déjà aménagée en 2022, permettant ainsi de relier l'avenue du Languedoc et l'hôpital au réseau cyclable de cette zone.
- Après la rue Courteline (en 2023), **ce sont les quais de Hanovre et Nobel qui ont été mis à sens unique** afin de fluidifier le trafic et renforcer la sécurité des cyclistes et piétons.
- Perpignan a aussi franchi un nouveau cap en matière de sécurité routière, en obtenant **4 cœurs/5 du label Ville prudente**. Cette distinction récompense les efforts déployés par la municipalité pour améliorer la sécurité des usagers de la route et promouvoir une mobilité plus respectueuse.

Sur le thème de la rénovation et des énergies renouvelables :

- **Avec plus de 250 bâtiments, réduire la consommation énergétique pour limiter l'impact des hausses de l'énergie sur le budget est un enjeu majeur pour la Ville. Pour cela, Perpignan a souhaité se faire conseiller et a attribué 2 marchés, en 2024.** Le premier marché concerne une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour construire une stratégie de transition écologique du patrimoine Bâti et de réduction des consommations à l'horizon 2030 et 2050. Parallèlement et sans attendre cette stratégie, la Ville a lancé un second marché afin de réaliser des audits sur 15 bâtiments de plus de 1000m² soumis au décret tertiaire. Le montant de ces deux marchés est respectivement de 136 600€ et 49 975 € HT, subventionné à 50% par le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), qui est financé par les CEE (Certificats d'Économies d'Énergie).
- **À l'été 2024, les travaux d'installation d'un préau solaire photovoltaïque au Groupe Scolaire Blaise Pascal** se sont achevés, pour un montant de 128 893 € HT. Cette installation en autoconsommation permettra de couvrir 37 % des besoins énergétiques annuels du groupe scolaire.
- La Ville a aussi remplacé **1 400 points lumineux par des LED**. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un contrat d'intrating avec la Caisse des Dépôts, dont nous avions déjà parlé et qui vise le remplacement de 2983 points lumineux par des LED programmables. Ces travaux ont par ailleurs été valorisés sous forme de CEE et ont générés une prime de 85 500 € qui sera versée à la Ville en 2025.

Sur le volet pédagogie et sensibilisation :

- Comme chaque année, la ville a proposé **un programme d'éducation au développement durable aux écoles et centres de loisirs**. Sur l'année scolaire 2023-2024, 57 classes et 3 accueils de loisirs ont bénéficié de ces actions. Coût annuel un peu plus de 22 000€. A noter que pour l'année scolaire, 2024-2025, une subvention a été obtenue dans le cadre de « cité éducative », afin d'augmenter le budget et de sensibiliser 10 classes supplémentaires.
- Un livret et des flyers sur la Gestion différenciée des espaces verts de la ville ont été créés, afin d'expliquer les modes de gestion et les fréquences d'entretien à destination des élus, des mairies de quartier et des citoyens.
- Une campagne de sensibilisation à la biodiversité a été menée à destination des citoyens avec l'implantation de 100 panneaux de communication sur les espaces verts de la Ville (7.080€).
- Financée par l'éco-organisme Alcome, pour la prise en charge de la sensibilisation et la collecte des mégots, Perpignan a réalisé également en 2024, **une campagne de communication pour rappeler aux fumeurs que le mégot se jette dans un cendrier ou une poubelle**. La Ville a donc installé 6 cendriers de sondage avenue Leclerc et réalisé des marquages au sol afin d'interpeler les fumeurs.

Enfin, parce qu'il est essentiel d'accompagner un changement d'habitudes chez nos concitoyens, Perpignan a aussi organisé en 2024, de nombreux événements en lien avec le développement durable pour sensibiliser le grand public :

4^e édition du World Clean Up Day « journée mondiale du nettoyage », avec le matin une opération de nettoyage citoyenne des Berges de la Têt et l'après-midi un grand village proposant de nombreuses animations sur le tri, le recyclage, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement.

- Nouveauté cette année, un grand troc de vêtements et deux défilés « up-cycling », organisés par les maisons de quartier.
- **3^e édition du Festival de l'eau** du 4 au 9 juin 2024 pour sensibiliser les habitants sur la raréfaction et le gaspillage de l'eau, avec des conférences, ateliers interactifs et un grand spectacle son et lumière en clôture de l'événement.
- 14^e édition de la Fête de la Nature le 26 mai.
- **La 3^e édition de Jardins en Fête aux jardins familiaux de la Lunette de Canet** : animation dans les jardins familiaux permettant la création de lien social.

Nouvelle annexe budgétaire IV C3.1 et 2 - Annexe « Verte »

L'annexe environnementale a été créée pour intégrer et mesurer l'impact des dépenses publiques locales sur la transition écologique. Le cadre légal a été introduit par l'article 191 de la loi de finances 2024. Destinée aux collectivités locales, cette nouvelle cotation permet de valoriser les choix d'investissements ayant un effet positif sur l'environnement, tout en facilitant une planification écologique plus précise. Certaines collectivités, en particulier celles de plus de 3500 habitants ou ayant choisi le référentiel M57 ou M4, sont tenues de produire cette annexe dès le compte administratif 2024, la généralisation s'opérant pour tous d'ici 2026.

Le phasage de la présentation des axes dans l'annexe « Impact du budget pour la transition écologique » correspond à une mise en œuvre progressive de l'évaluation des dépenses publiques en fonction de leur contribution à la transition écologique. Ce dispositif est censé permettre aux collectivités de s'adapter aux nouveaux outils d'analyse et aux exigences réglementaires.

Calendrier de déploiement :

Compte administratif 2024 : Axe 1 (atténuation du changement climatique), pour certains comptes d'investissement M57.

L'objectif est de concentrer l'analyse sur les dépenses qui influent directement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de faciliter la transition en priorisant le volet le plus critique à court terme tout en allégeant la charge administrative des collectivités.

Compte administratif 2025 & 2026 : Axe 1 et Axe 6 (Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles).

Compte administratif 2027 : Tous les axes.



www.afigese.fr

Chaque axe est présenté sous la forme d'un tableau qui détaille la cotation des dépenses selon la taxonomie européenne : il s'agit d'une classification des activités économiques adoptée par règlement de l'Union Européenne en 2020 ayant un impact favorable sur l'environnement. Elle vise à orienter progressivement les investissements vers les activités « vertes » dans l'objectif de la neutralité carbone en 2050 tel que défini dans le pacte vert européen. Pour chaque dépense, le classement (favorable, neutre ou défavorable) reflète son impact environnemental spécifique par rapport à l'axe considéré.

Axe 1 : Atténuation du Changement Climatique – compte administratif 2024

Il se focalise sur les mesures et investissements visant à lutter contre le changement climatique. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Objectifs et Finalité : Cet axe regroupe toutes les actions budgétaires qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la création de puits de carbone. L'objectif est de soutenir des politiques qui atténuent les effets du réchauffement climatique, conformément aux engagements européens en matière de climat et aux objectifs nationaux de neutralité.

Mécanisme d'Évaluation : Dans le cadre de cet axe, les dépenses sont évaluées et « cotées » en fonction de leur impact positif sur le climat. Cela se traduit par une ventilation des investissements en tableaux, permettant d'identifier clairement la part du budget allouée à ces actions et de mesurer leur efficacité. La classification se fait selon la taxonomie européenne, garantissant une harmonisation des indicateurs environnementaux.

Intégration dans le Compte Administratif : L'annexe IV C3.1 & IV C3.2 se présente sous forme de tableaux, dont un tableau de synthèse croise les cotations par axes, par nature et par fonction. Pour l'axe 1, ce tableau met en lumière comment le budget contribue à la lutte contre le changement climatique. La volonté est d'inciter les gestionnaires publics à orienter les futurs choix budgétaires vers des initiatives écologiques.

Implication pour les Collectivités : En intégrant cet axe, les collectivités locales peuvent non seulement rendre compte de leurs efforts en matière d'atténuation du changement climatique, mais également valoriser leurs choix d'investissement auprès des citoyens et des acteurs politiques.

Il constitue en cela un outil de transparence et de responsabilisation dans la gestion des ressources publiques en faveur de la transition écologique.

Tableau de cotation – Ville de Perpignan :

2024	Axe 1 renseigné à/c du CA2024	Montants
	Atténuation du changement climatique CA2024 c/2031, 2138, 21828, 2312, 2313, 2315	
Favorable	<ul style="list-style-type: none"> - achat véhicules et outillages électriques - amélioration efficacité énergétique des bâtiments : isolation, CPE, remplacement mode de chauffage - pistes cyclables, et tous transports durables, aménagements pour vélos - bornes pietonisation - relamping éclairage public et stades - photovoltaïque - construction neuve/rénovation HQE bâtiment à énergie positive - installation IRVE 	11 014 316,41 €
Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> - voirie - achat véhicules et outillages thermiques 	14 351 372,34 €
Neutre	<ul style="list-style-type: none"> - travaux de rénovation bâtiments, mise en sécurité - achat de terrains et bâtiments pour une destination autre que l'atténuation du changement climatique 	10 985 924,82 €
Non côté		0,00 €
Annexe Verte C3.1 et 2		36 351 613,57 €

➤ **Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 0,002 M€ (0,08 M€ en 2023)**

Ces dépenses correspondent à des remboursements de taxes d'aménagement trop perçues.

➤ **Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées = 18,3 M€ (17,9 M€ en 2023 hors refinancement)**

L'emprunt est la seule technique qui permet de répartir, sur la durée d'utilisation de l'équipement, le coût de l'investissement sur les utilisateurs présents et futurs.

Le recours maîtrisé à l'emprunt est nécessaire. L'investissement est donc financé, essentiellement d'une part par emprunts et d'autre part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

En 2024, le capital remboursé est égal à 18,3 M€. Il n'y a pas eu d'opération de refinancement en raison du niveau des taux de marché.

◆ **LA STRUCTURE DE LA DETTE**

Avec 98,22 % classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 1,78 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une dette parfaitement sécurisée.

La trajectoire rétrospective entre les nouveaux emprunts et les emprunts remboursés montre la diminution du stock de dette.

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
(1) Nouveaux emprunts	11 453	10 165	11 760	14 500	15 000	17 000	15 000
(2) Remboursement	21 452	21 892	21 507	18 388	18 228	17 929	18 318
(1-2) besoin de financement	-9 999	-11 727	-9 747	-3 888	-3 228	-929	-3 318

Le délai moyen de remboursement du stock de dette, fixé à 12 ans dans la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2023, se situe à 5,69 ans au 31/12/2024. La dette se répartit en emprunts à taux fixe à hauteur de 70,5 %, en emprunts à taux variables à hauteur de 2,1 % et en emprunts indexés au Livret A à hauteur de 27,4 % (prêt CDC).

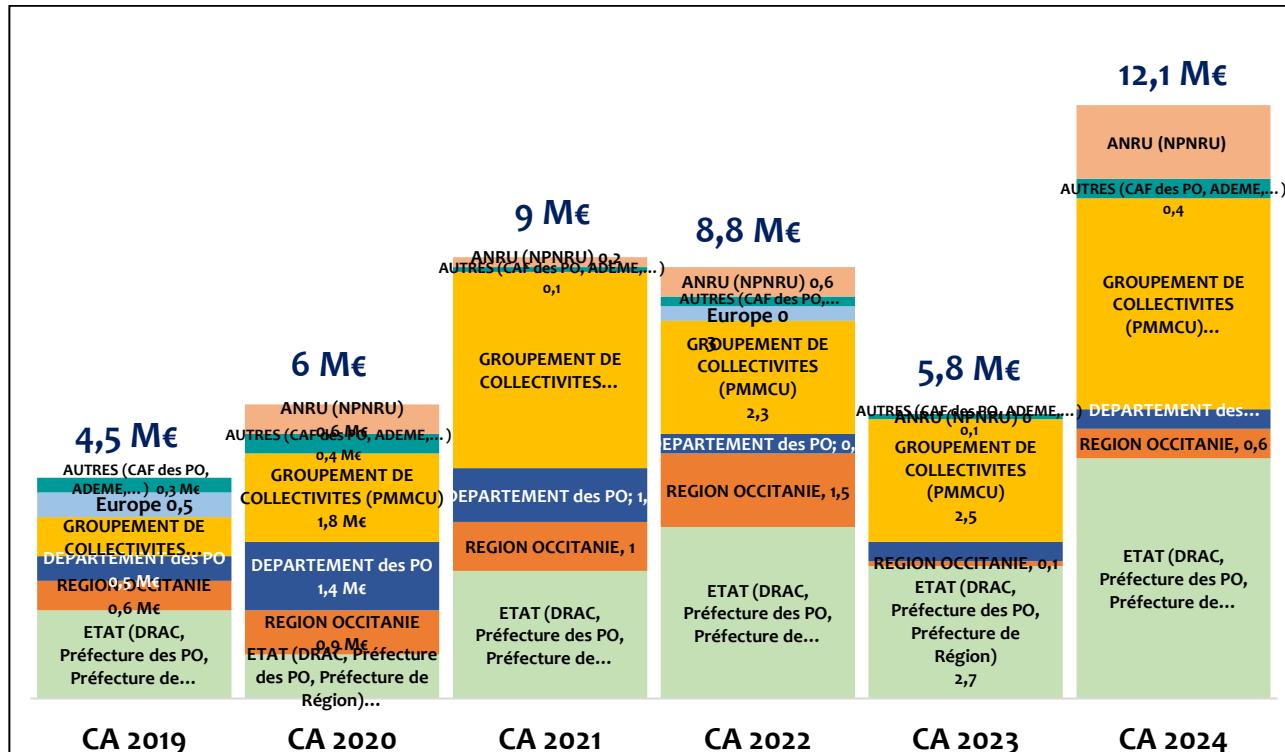
◆ **LES RECETTES**

➤ **Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 30,4 M€ (30,8 M€ en 2023)**

Ce chapitre regroupe le FCTVA (5,4 M€) encaissé sur les travaux réalisés en 2023, en fonction de la méthode définie, l'excédent de fonctionnement capitalisé (24 500 000 €) et de la taxe d'aménagement (0,6 M€), recette liée à la voirie et désormais encaissée par PMM. Néanmoins, PMM reverse chaque année aux communes une partie de la dynamique de cette taxe.

➤ Chap. 13 – Subventions d'investissement = 14,4 M€ (5,8 M€ au CA 2023)

Il s'agit ici des subventions titrées en lien avec l'avancement des chantiers.



(Source : Comptes administratifs)

Pour la 1^{ère} année, la ville a perçu en 2024, 1.970 M€ de versement au titre des amendes de police.

➤ Chap. 16 – Emprunts = 15 M€ (17 M€ en 2023 hors refinancement)

Il s'agit des nouveaux emprunts mobilisés (15 M€), moins élevés que le capital remboursé (18,3 M€), ce qui conduit à une diminution du stock de dette comme déjà analysé. Contrairement à 2022, il n'y a pas eu d'opération de refinancement du fait de la dégradation des taux de marché.

- Chap. 454 et 458 – Comptes de tiers et Convention de gestion avec PMM = 1 M€ (montant identique en Dépense et Recette).
- L'autre source de financement de la section d'investissement est l'autofinancement, issu de la section de fonctionnement. L'autofinancement financier s'élève à 26,9 M€ en 2024, d'après la méthode Anafi.

VII – CONCLUSION CA 2024

L'état dégradé des finances publiques à l'échelle nationale, jugé, par tous les experts, comme intenable, nous conduit à renforcer l'effort de maîtrise des dépenses publiques en 2025, dans la perspective d'une nouvelle participation contrainte des collectivités locales à la réduction des déficits et de la dette.

Le gouvernement estime qu'il conviendra de réaliser entre 100 et 110 milliards d'euros d'économies d'ici à 2029 (hors effort supplémentaire de défense) et précise que le volume nécessaire des économies représente une baisse de la dépense publique de 6% en 5 ans.

D'ores et déjà, dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, l'Etat entend obtenir 40 milliards d'euros d'économies.

C'est dans ce contexte budgétaire de plus en plus tendu que nous publions le compte administratif 2024 de notre ville.

Loin de se satisfaire des résultats plus qu'encourageants, enregistrés à ce jour, gages d'une capacité d'investissement solide au profit des Perpignanaises et Perpignanais, la municipalité a la volonté de poursuivre ses efforts d'optimisation budgétaire, et ceci, dans le but de faire face, notamment à la hausse imposée du taux de la CNRACL et aux éventuelles ponctions budgétaires à venir.

L'exécutif municipal a fait, par ailleurs, le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Pour cela et au regard du poids des nouvelles dépenses « subies », l'organisation de l'administration a été repensée afin de réduire les coûts de fonctionnement, avec le souci constant de préserver la qualité d'un service public de proximité.

Dès le début de l'actuelle mandature, notre exécutif a affiché l'ambition de rendre notre ville plus sûre, plus propre et plus attractive, tout en maintenant les grands équilibres budgétaires.

Et aujourd'hui, si tous les indicateurs financiers de notre ville sont au vert, le contexte national d'incertitude budgétaire, nous incite à la plus grande vigilance.



Le Maire
Louis ALIOT

NB :

Budgets annexes : les opérations constatées en 2024 sont retracées dans les synthèses qui figurent en fin de document.

Les résultats 2024, y compris l'affectation des résultats d'exploitation, ont déjà été repris par anticipation dans le Budget Primitif 2025.

I - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES		1 620 669,55		21 002 045,87		22 622 715,42
RESULTATS AFFECTES		24 500 000,00				24 500 000,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	69 640 731,89	47 140 467,37	184 342 420,29	209 698 583,27	253 983 152,18	256 839 050,64
TOTAUX	69 640 731,89	73 261 136,92	184 342 420,29	230 700 629,14	253 983 152,18	303 961 766,06
RESULTATS DE CLOTURE		3 620 405,03		46 358 208,85		49 978 613,88
RESTES A REALISER	44 291 331,00	23 904 297,70			44 291 331,00	23 904 297,70
TOTAUX CUMULES	44 291 331,00	27 524 702,73	0,00	46 358 208,85	44 291 331,00	73 882 911,58
RESULTATS DEFINITIFS	16 766 628,27			46 358 208,85		29 591 580,58

II - BUDGET ANNEXE : PNRQAD

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES	1 006 770,62		87 231,98		1 094 002,60	
RESULTATS AFFECTES						
OPERATIONS DE L'EXERCICE	84 802,33	234 436,51	263 470,91	137 491,16	348 273,24	371 927,67
TOTAUX	1 091 572,95	234 436,51	350 702,89	137 491,16	1 442 275,84	371 927,67
RESULTATS DE CLOTURE	857 136,44		213 211,73		1 070 348,17	
RESTES A REALISER	445 000,00	48 000,00			445 000,00	48 000,00
TOTAUX CUMULES	1 302 136,44	48 000,00	213 211,73	0,00	1 515 348,17	48 000,00
RESULTATS DEFINITIFS	1 254 136,44		213 211,73		1 467 348,17	



Édition : direction générale des Services et direction des Finances et du Budget.

Visuels : future médiathèque et Espace Adolescence et Jeunesse - © Cabinet Kingkong Paris .

Réalisation couverture et impression : direction de la Communication - Studio de création & atelier Reprographie